

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacqy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacqy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Bernard LAVOINE - Madeleine MARSOLLIER - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Françoise CAZIER.

ABSENTES EXCUSEES : Christine BERTHE (pouvoir à Guy DIZAMBOURG), Sandrine TETU (pouvoir à David LECAT) et Jacky CALIPPE.

Date de la convocation à domicile : 24 mars 2016

Date d'affichage du compte rendu : 18 avril 2016

ORDRE DU JOUR :

I. Adoption du compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2016 :

La séance ouverte, en l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 1^{er} mars est adopté à l'unanimité.

II. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Guy DIZAMBOURG est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

III. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 :

Le compte administratif 2015, dressé par M. le Maire, est présenté au Conseil municipal par Monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE, 1^{er} adjoint. Après lecture article par article, le compte administratif est adopté à l'**unanimité des votants** et est arrêté aux chiffres ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement :	392 968,92 €
Recettes de fonctionnement :	503 457,58 €
Report de l'exercice 2014 (R 002):	189 125,10 €
Dépenses d'investissement :	176 683,59 €
Recettes d'investissement :	147 993,77 €
Report déficit 2014 investissement (D 001) :	51 536,38 €
Soit un excédent de fonctionnement 2015 :	299 613,76 €
Un déficit cumulé d'investissement :	80 226,20 €
Un besoin de financement de :	130 126,20 €
Un excédent réel de fonctionnement de l'exercice 2015 de :	169 487,56 €

Le compte de gestion 2015 de la Trésorerie, reflet du compte administratif de la commune, est également adopté à l'**unanimité des voix**.

IV. Affectation des résultats :

Après adoption du compte administratif et du compte de gestion 2015, les membres du Conseil municipal décident à l'**unanimité des voix** d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2016 :

Excédent de fonctionnement inscrit au compte R002 : 169 487,56 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au R1068 : 130 126,20 €
Déficit d'investissement inscrit au compte D001 : 80 226,20 €

V. Projet de réglementation du stationnement dans le village :

Un état des lieux concernant le stationnement dans les rues de la commune a été dressé par la commission, quelques situations problématiques ont été répertoriées :

- Rue de la République : le stationnement sur la chaussée lors des déchargements et livraisons de marchandises.
- Monument aux morts, intersection de la rue de la République et rue Henri Dunant : stationnement dangereux dans le virage, pas de visibilité. Un arrêté sera pris en ce sens et une signalisation adéquate sera mise en place. Le retrait de la cabine téléphonique doit permettre l'aménagement de 4 places de stationnement pour pallier l'interdiction.
- M. Lavoine signale des voitures garées dans chaque virage et une vitesse excessive dans la rue Henri Dunant. Cette vitesse avait été constatée lors de l'installation du radar pédagogique. M. le Maire demande à l'assemblée de réfléchir aux divers moyens de faire ralentir la vitesse dans cette rue : bandes rugueuses, coussins berlinois, contrôle de la gendarmerie...les avis sont divergents.
- Rue Saint-Médard : le stationnement d'un bus sur le trottoir de la chapelle est gênant, il est envisagé la pose de jardinières.

VI Point sur l'avancement de la procédure de mise en place du PLUi :

M. le Maire rappelle que la CCVI a engagé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en début d'année 2016 dont la finalisation est programmée en 2019.

Cette procédure longue et complexe se décompose en 2 grandes phases :

- une phase étude comprenant l'élaboration du diagnostic, la définition du projet de territoire, le règlement du PLU.
- une phase administrative intégrant la consultation des services de l'Etat et l'enquête publique auprès des habitants du territoire.

Cette procédure vise à doter l'intercommunalité d'un document d'urbanisme unique visant à définir les règles d'aménagement et d'urbanisme du territoire s'appliquant aux autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager...), et qui se substituera aux 14 documents d'urbanisme des communes (8 PLU, 4 POS et 2 cartes communales). Ce nouveau document intégrera toutes les nouvelles dispositions relatives à l'aménagement de l'espace issues en outre des lois ALUR et décisions des Grenelles de l'environnement.

A ce titre, un registre de concertation et les documents d'avancement de l'étude ont été mis en place au siège de l'intercommunalité mais également au sein de chacune des mairies afin que la population puisse venir les consulter et donner son avis sur le projet de territoire à mettre en place.

Depuis février, le projet est dans la phase « diagnostic » : découverte du territoire, de la population, de l'habitat, du logement et de l'environnement. Ce diagnostic doit être validé fin juin 2016.

VII Création de 2 postes suite à la possibilité d'avancements de grades :

M. le Maire explique qu'il appartient aujourd'hui au conseil municipal de créer 2 postes au sein de la collectivité suite à l'inscription sur le tableau d'avancements de grades 2016 de 2 agents de la collectivité qui remplissent les conditions pour accéder à un grade supérieur. Il s'agit de :

- Mme ROGER Marie-Claude née VIMEUX, actuellement adjoint technique 2^{ème} classe (28,75/35) qui remplit les conditions pour accéder au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- Mme EDY Magalie née MICHAUT, actuellement adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet qui remplit les conditions pour accéder au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise la création des 2 postes.

VIII Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- Droit de préemption non exercé concernant un bien immobilier vendu rue Pasteur.
- Signature du compromis de vente relatif à l'acquisition par la commune du bien immobilier, 2 rue Pierre et Marie Curie. La vente devant intervenir courant Juin.

IX Droit d'initiative :

M. Guy Dizambourg précise que le Monument aux Morts est en cours de rénovation et qu'un devis a été sollicité auprès d'un marbrier pour la pose d'un sous bassement en granit.

Mme Marcelle Defontaine fait part d'un problème d'écoulement d'eau rencontré par une administrée de la commune, rue de la République, l'eau stagnante dans sa cour, sa propriété se trouvant en dessous du niveau de la route.

M. Christian Vermeesch informe les membres de l'assemblée que des gravats ont été déposés au bout du « chemin de Franleu ». M. le Maire précise n'avoir donné aucune autorisation.

Mme Françoise Cazier fait remarquer que les jardinières ont été installées sur la place et qu'elles seront fleuries dans quelques jours.

Mme Françoise Ancelin présente un résumé de la réunion du conseil d'école auquel elle a assisté le 18 mars dernier :

- Pas de suppression de poste à la rentrée prochaine malgré l'effectif en baisse,
- Effectif prévu de 104 élèves en septembre 2016,
- Mme Desenglois, enseignante CP/CE1 de la classe d'Ochancourt, quitte le RPI.

Mme Ancelin annonce une augmentation de 0,10 €/habitant de la participation 2016 de la commune au SIPPH (**S**yndicat **I**ntercommunal pour la **P**romotion des **P**ersonnes **H**andicapées).

M. David Lecat fait savoir que lors de la dernière réunion de la commission des bâtiments, ses membres ont décidé que dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité des personnes handicapées aux **E**tablissements **R**ecevant du **P**ublic (ERP), seuls les travaux obligatoires et indispensables seront réalisés afin de limiter les dépenses.

M. Lecat rappelle que dans le respect de l'**A**genda d'**A**ccessibilité **P**rogrammé transmis en septembre dernier aux services de l'Etat, la commune s'est engagée à procéder à la mise aux normes du groupe scolaire et de l'agence postale.

M. Jean-Pierre BOUDINELLE indique que des travaux de voirie vont devoir être engagés dans le village et que des devis ont été sollicités concernant la rue de l'Égalité, la rue Saint-Médard, la rue de Feuquières et l'aménagement de l'entrée du cimetière pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		MARSOLLIER Madeleine	
BOUDINELLE Jean-Pierre		DEFONTAINE Marcelle	
DIZAMBOURG Guy		VERMEESCH Christian	
LECAT David		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	
LAVOINE Bernard		CAZIER Françoise	